

Services partagés Canada

ÉTAPE DE L'INVITATION À SE QUALIFIER (IQ) à la Chaîne d'approvisionnement des solutions de réseaux (CASR) PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT

N° de l'IQ	10044001/A	Date	Le 16 mars 2016
N° de dossier	14-25620-0	N° de référence de SEAG	PW-15-00680991

Bureau de distribution	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 ^e étage, 13-104 Case postale 9808, Station T, CSC Ottawa (Ontario) K1G 4A8		
Autorité contractante (L'autorité contractante est la personne-ressource pour toute question et tout commentaire relatifs au présent document.)	Nom	Jonathan Noynay	
	N° de téléphone	613-716-3997	
	Courriel	SSC.telecomconsultation-consultationtelecom.SPC@canada.ca	
	Adresse postale	180, rue Kent, 13 ^e étage, 13-104 Case postale 9808, Station T, CSC Ottawa (Ontario) K1G 4A8	
L'invitation prend fin	le 26 avril 2016 à 14 h.		
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)		
Destination des biens/services	Sans objet – Processus de préqualification seulement		

TABLE DES MATIÈRES

1	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1	PARTIES DE L'INVITATION À SE QUALIFIER (IQ).....	4
1.2	INTRODUCTION.....	5
1.3	FORMULATION DES EXIGENCES	7
1.4	EXCEPTION RELATIVE À LA SÉCURITÉ NATIONALE, SOUVERAINETÉ DES DONNÉES ET SÉCURITÉ	
1.5	CONFLIT D'INTÉRÊTS / AVANTAGE INDU.....	8
2	INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES RÉPONDANTS.....	10
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
2.2	PRÉSENTATION DES RÉPONSES.....	11
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET COMMENTAIRES PENDANT LA PÉRIODE DE RÉPONSE À L'IQ	11
2.4	LOIS APPLICABLES.....	12
2.5	LANGUE	12
3	PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT	13
3.1	APERÇU.....	13
4	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DE RÉPONSES.....	14
4.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DE RÉPONSES	14
4.2	PRÉSENTATION D'UNE SEULE RÉPONSE	14
4.3	CONTENU DE LA RÉPONSE	15
4.4	ANNEXE A – FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE L'IQ.....	15
4.5	FORMULAIRES DE RÉFÉRENCE DU PROJET DE L'IQ – ANNEXES B1, B2 ET B4.....	16
5	EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET EXIGENCES FINANCIÈRES.....	18
5.1	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ATTESTATION DE SÉCURITÉ	18
5.2	CAPACITÉ FINANCIÈRE	18
6	PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE QUALIFICATION	19
6.1	PROCÉDURES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION.....	19
6.2	ÉVALUATION DU FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE L'IQ.....	19
6.3	ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ AUX EXIGENCES OBLIGATOIRES RELATIVES À L'EXPÉRIENCE	19
6.4	SECONDE VAGUE DE QUALIFICATION DE L'IQ.....	20
7	ATTESTATIONS	21
7.1	ATTESTATION POUR ANCIEN FONCTIONNAIRE	21
7.2	PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX – ATTESTATION	22
8	ANNEXE A : FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE L'IQ	23
9	ANNEXE B1 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 1 DE SOLUTIONS DE SERVICES.....	25

Sollicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

10044001/A

C25

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

14-25620-0

14-25620-0

C25.10044001/A

10	ANNEXE B2 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 2 DE SOLUTIONS DE SERVICES.....	27
11	ANNEXE B3 : NIVEAU 3 DE SOLUTIONS DE SERVICES.....	28
12	ANNEXE B4 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 4 DE SOLUTIONS DE SERVICES.....	29
13	ANNEXE C : DÉFINITIONS DE L'IQ.....	30
14	ANNEXE D : LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	32

1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- a) Le présent document est une invitation à se qualifier (IQ) à l'initiative de la Chaîne d'approvisionnement des solutions de réseaux (CASR) que le Canada utilisera pour se procurer des « solutions » et des « services d'entretien » dans le but de regrouper et de moderniser les réseaux locaux (RL), la sécurité de la TI, la connectivité au réseau étendu (RE) et l'infrastructure du réseau des centres de données du gouvernement du Canada (GC), ainsi que de fournir aux clients de Services partagés Canada (SPC) des services d'entretien relativement à ces solutions et au matériel de réseau et de sécurité existant. La CASR permettra à SPC de réduire ses coûts, de renforcer la sécurité et d'améliorer la prestation de programmes destinés aux citoyens et aux entreprises du Canada.
- b) La présente IQ n'est ni une demande de propositions (DP), ni une Demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), ni un appel d'offres ou une invitation à soumissionner. Elle a pour but d'identifier les répondants qui possèdent les qualifications requises par SPC pour participer aux prochaines étapes du processus d'approvisionnement. Cette IQ ne donnera lieu à aucun contrat. Le Canada se réserve le droit d'annuler cette IQ à tout moment pendant l'étape d'IQ ou toute autre étape du processus d'approvisionnement. Comme le Canada peut annuler cette IQ en totalité ou en partie, il se peut que les processus d'approvisionnement subséquents décrits aux présentes ne soient jamais entamés. Par conséquent, les fournisseurs qui présentent une réponse peuvent décider de ne pas soumettre de proposition à une demande de soumission subséquente, quelle qu'elle soit.
- c) Bien que le Canada puisse préqualifier certains fournisseurs à la suite de la présente IQ, il se réserve le droit de réévaluer tout aspect de la qualification des répondants qualifiés, et ce, en tout temps durant le processus d'approvisionnement.
- d) La présente IQ correspond, pour le Canada, à la première étape du processus d'approvisionnement de la CASR. Un aperçu de l'ensemble du processus d'approvisionnement figure à la section 3 – Processus d'approvisionnement.
- e) Cette demande vise des travaux devant être exécutés partout au Canada. Une petite partie de ces travaux pourrait être effectuée dans des zones visées par une entente sur les revendications territoriales globales.

1.1 Parties de l'invitation à se qualifier (IQ)

Partie 1 – Renseignements généraux : donne un aperçu des exigences relatives à la Chaîne d'approvisionnement des solutions de réseaux (CASR).

Partie 2 – Instructions à l'intention des répondants : comprend les instructions, les clauses et les conditions de l'IQ, notamment celles du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) et d'autres propres à la présente IQ.

Partie 3 – Processus d'approvisionnement : donne aux répondants un aperçu des étapes du processus d'approvisionnement.

Partie 4 – Instructions relatives à la préparation des réponses : fournit aux répondants des instructions sur la façon de préparer et de présenter leur réponse à l'IQ.

Partie 5 – Exigences relatives à la sécurité et exigences financières : comporte des renseignements sur les habilitations de sécurité exigées par le Canada à certaines étapes du processus d'approvisionnement ainsi que sur l'information financière qui devra être fournie au Canada aux fins d'évaluation à l'étape de la DAMA.

Partie 6 – Procédures d'évaluation et critères de qualification : décrit le déroulement de l'évaluation des réponses à l'IQ, les critères d'évaluation et les critères de qualification des répondants qui continueront à participer au processus d'approvisionnement de l'IQ.

Partie 7 – Attestations : comprend les attestations à joindre aux réponses.

1.2 Introduction

- a) La présente IQ est lancée par Services partagés Canada (SPC). SPC prévoit utiliser l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) attribué à la suite d'une demande de soumissions subséquente pour fournir des services partagés à un ou à plusieurs de ses clients (ci-après « clients de SPC »). Les clients de SPC comprennent SPC lui-même, les institutions fédérales pour qui ses services sont obligatoires à tout moment pendant la durée de l'instrument subséquent, ainsi que les autres organisations qui, sur une base facultative, choisissent de recourir à ses services de temps en temps, à tout moment pendant la durée de l'instrument subséquent. Ce processus d'approvisionnement n'empêche pas SPC d'avoir recours à une autre méthode d'approvisionnement pour ses clients qui ont des besoins identiques ou semblables, à moins qu'une demande de soumission subséquente concernant ce projet indique expressément le contraire.
- b) Parmi les autres méthodes d'approvisionnement, SPC passe actuellement par le système d'approvisionnement existant des Services de soutien de l'équipement de réseau (SSER) pour obtenir de l'équipement de réseau, de l'équipement de sécurité de réseau et des services liés, tels que des services d'installation et de configuration d'équipement pour ses clients. SPC sert également ses clients qui utilisent le système d'approvisionnement du Service de gestion d'infrastructure réseau (SGIR) pour obtenir des services d'installation et de gestion de l'équipement de réseau. Ces systèmes sont cependant presque en fin de vie.
- c) C'est la raison pour laquelle un nouveau système d'approvisionnement, la CASR, va être mis en place afin de remplacer ces systèmes d'approvisionnement en fin de vie. Ce nouveau système leur permettra de se procurer des produits et des services de réseau selon une approche de niveaux de solutions de services intégrés pour la conception, la livraison, l'installation, l'exploitation, l'administration, l'entretien et la gestion de services, de produits, de services d'entretien et de services professionnels et de services de formation personnalisés en fonction de toute une gamme d'exigences opérationnelles. L'approche de niveaux de solutions de services intégrés constitue un modèle opérationnel intégré qui permettra à SPC de répondre à ses besoins opérationnels de façon stratégique dès maintenant et pour les années à venir, qui seront chargées en transformations. Elle fournit à SPC quatre niveaux de solutions de services, qui peuvent être utilisés ensemble, en partie ou en association, pour répondre à des exigences opérationnelles.
- d) Tous les prestataires de solutions de services qualifiés doivent être en mesure de fournir les quatre niveaux de solutions de services intégrés afin d'assurer une responsabilisation de bout en bout de l'intégration complète de tous les services de la CASR. Les niveaux de solutions de services intégrés permettront à SPC de réagir rapidement et dans la globalité aux nouveaux projets et aux nouvelles infrastructures, réduisant ainsi les risques et les enjeux en matière de disponibilité en ressources humaines. Cette façon de faire pourrait aussi permettre à SPC de retenir plusieurs prestataires de services pour fournir rapidement des services d'envergure demandés à l'échelle nationale. La stratégie d'approvisionnement visant à utiliser quatre niveaux de solutions de services et à demander aux fournisseurs de se qualifier pour tous les niveaux a été améliorée après avoir consulté les représentants de l'industrie. En tout, 30 fournisseurs ont envoyé une soumission; toutes les soumissions ont été examinées dans le cadre de la sélection de cette stratégie d'approvisionnement.
- e) À notre avis, bon nombre de fournisseurs, notamment des entreprises de toute taille (petite, moyenne, grande), manifesteront leur intérêt pour offrir des produits de réseaux et de sécurité à SPC et ses clients. En raison de la grande portée du présent besoin, qui s'inscrit dans le mandat de

SPC de regrouper et de normaliser les services qu'il fournit à ses clients, il se pourrait que plusieurs des fournisseurs intéressés n'aient pas la vaste expérience requise pour se qualifier. SPC encourage les fournisseurs qui se qualifient dans le cadre de la présente IQ à mobiliser ces plus petits fournisseurs (comme les revendeurs de produits modifiés) afin de diversifier leur offre de services.

Le Canada envisage d'inclure des critères notés dans la DAMA en fonction desquels les répondants qualifiés seraient évalués dans le cadre de l'évaluation qui concerneraient la mobilisation de petites et moyennes entreprises, notamment les revendeurs de produits modifiés, dans la solution proposée. Le Canada envisage également d'inclure des exigences en matière d'établissement de rapports sur la mobilisation de petites et moyennes entreprises pour la durée de l'AMA. Pendant la phase d'EAE, nous discuterons du sujet avec les répondants qualifiés.

- f) Les quatre niveaux de solutions de services de la CASR sont résumés dans le tableau 1. Aux fins de la présente IQ, la définition des termes utilisés dans le tableau figure à l'annexe C.
- g) Les répondants doivent présenter leur réponse pour trois des quatre niveaux de solutions de services. Les critères d'évaluation obligatoires (tel que indiqué dans l'annexe B1, B2 et B4) portent sur l'expérience du répondant dans les domaines d'exigences liés à ces trois niveaux de solutions.
- h) Le Canada a l'intention de demander aux entrepreneurs de fournir obligatoirement le niveau 2 de solutions de services : services de maintenance pour tous les produits existants ou anciens suivants de fabricant d'équipement d'origine (FEO) qui appartiennent au GC :
 - i. A10
 - ii. Avaya (y compris l'équipement Nortel existant)
 - iii. Bluecoat
 - iv. Brocade
 - v. Cisco
 - vi. F5
 - vii. Fortinet
 - viii. HP
 - ix. IBM
 - x. Juniper
 - xi. McAfee
 - xii. Riverbed
 - xiii. Symantec
- i) Les répondants doivent savoir que les exigences obligatoires du niveau 3 de solutions de services (Services de suivi à distance), même si elles ne sont pas requises dans la réponse à l'IQ, seront déterminées au cours de l'étape de l'examen et de l'amélioration des exigences (EAE). Ces exigences devraient au moins comporter les éléments suivants :
 - i. suivi à distance des ports et des dispositifs des produits de FEO;
 - ii. suivi à distance incluant un système de génération automatique de ticket par le bureau de service en cas de problème de matériel, 7 jours sur 7, 24 h sur 24, tous les jours de l'année;
 - iii. suivi de l'information qui est immédiatement communiquée au GC.

Tableau 1. Sommaire des niveaux de solutions de la CASR

Niveau de solution de la CASR	Description
Niveau 1 de solutions de services – Solutions de réseau	a) Fourniture de toute la gamme de solutions de réseau, notamment au RL, connectivité au RE, solutions pour le réseau de centres de données, solutions de sécurité de la TI et toutes solutions liées aux matériels, logiciels, licences, abonnements, etc.; b) Offre de tous les produits de réseau et de sécurité de FEO nécessaires (au moyen d'une liste de produits) pour les solutions de RL, les solutions de réseau de routage, les solutions de couches fonctionnelles 4 à 7, les solutions de sécurité de la TI, les solutions de réseaux optiques, les solutions du réseau de centres de données, les solutions de gestion du trafic, les solutions sans fil du RL; et c) Responsabilité de l'intégration totale des produits de FEO et imputabilité du prestataire à cet égard.
Niveau 2 de solutions de services – Services d'entretien et services professionnels	a) Services de maintenance pour tout produit de réseaux et de sécurité de FEO, notamment les produits existants ou anciens de FEO indiqués au point 1.2 h qui appartiennent aux clients de SPC; et b) Services professionnels d'installation, de configuration et d'optimisation des services qui font partie des solutions de niveau 1.
Niveau 3 de solutions de services – Services de suivi à distance	a) Suivi de niveau 1 de tous les actifs du GC conformément aux ententes sur les niveaux de services définies par le Canada à une phase ultérieure du processus d'approvisionnement; b) Dépannage en fonction des scénarios définis par le GC; et c) Signalement de l'état et renvoi des problèmes aux services d'ingénierie et d'architecture du GC.
Niveau 4 de solutions de services – Services entièrement gérés	a) Services entièrement gérés, y compris les solutions de services pour tous les niveaux de solutions de services, et l'approvisionnement, la prise en charge et la mise à jour en continu par le prestataire.

1.3 Formulation des exigences

- a) Tous les éléments du présent document qui sont obligatoires sont indiqués comme tels ou formulés à l'aide du verbe devoir, conjugué au présent ou au futur de l'indicatif. Pour se qualifier en vue des autres étapes d'approvisionnement, les répondants doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires.
- b) L'emploi du verbe devoir au conditionnel présent ou du verbe demander (ex. : « on demande au répondant de [...] » ou « le répondant devrait [...] ») indique qu'il serait souhaitable que les répondants se conforment aux instructions fournies, mais qu'il ne s'agit pas d'une obligation. Le seul défaut de s'y conformer n'entraînera pas le rejet d'une réponse.

1.4 Exception relative à la sécurité nationale, souveraineté des données et sécurité

- a) Le Canada a invoqué l'exception relative à la sécurité nationale à l'égard de ce besoin et, par conséquent, aucun des accords commerciaux ne s'applique à cet approvisionnement.
- b) SPC a pour but d'amener le gouvernement du Canada à adopter une infrastructure de TI partagée. La protection des données stockées et transitant dans cette infrastructure est essentielle à l'intégrité des programmes gouvernementaux et à la sécurité nationale. Par ailleurs, elle est exigée en vertu d'un certain nombre de lois, y compris les lois régissant la protection des renseignements personnels. Les données conservées par le Canada doivent certes être protégées contre l'accès non autorisé; toutefois, les données personnelles, confidentielles et délicates requièrent un niveau de contrôle accru. Par conséquent, l'architecture de réseau du Canada doit être conçue compte tenu de ces impératifs, et un train de mesures de sécurité à cet égard sera prévu dans la demande de proposition (DP) ou dans la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) ainsi que dans les clauses des arrangements en matière d'approvisionnement et des contrats subséquents.

1.5 Conflit d'intérêts / Avantage indu

- a) Afin de protéger l'intégrité du processus d'approvisionnement, les répondants sont avisés que le Canada peut rejeter une réponse dans les circonstances suivantes :
 - i. le répondant, une entité affiliée, un sous-traitant ou un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a participé d'une manière ou d'une autre à la préparation des stratégies et des documents liés au processus d'approvisionnement ou est en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts;
 - ii. le Canada juge que le répondant, une entité affiliée, un sous-traitant ou un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a eu accès à des renseignements relatifs à la demande de soumission qui n'étaient pas à la disposition des autres fournisseurs et que cela donne ou semble donner au répondant un avantage indu.
- b) À cet égard, le Canada souligne qu'il a fait appel aux services d'un certain nombre d'experts-conseils ou entrepreneurs du secteur privé dans la préparation des stratégies et des documents se rapportant au processus d'approvisionnement, dont :
 - i. Coradix Technology Consulting Ltd.;
 - ii. Teksystems;
 - iii. IBISKA Telecom Inc.;
 - iv. Briezie Point Consulting;
 - v. Eagle Professional Resources Inc.;
 - vi. The Employment Solution;
 - vii. Maplesoft Group;
 - viii. Dalian Enterprises Inc.;
 - ix. InTechSec Ltd.;
 - x. TRM Technologies;
 - xi. Veritaaq Technology House Inc.;
 - xii. Fortezza Consulting.
- c) Le Canada ne considère pas que, en soi, l'expérience acquise par un répondant qui fournit ou a fourni les biens et services décrits dans l'IQ (ou des biens et services semblables) au Canada représente un avantage indu en faveur de ce dernier ou crée un conflit d'intérêts. Ce répondant demeure cependant assujéti aux critères énoncés plus hauts.

Sollicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

10044001/A

C25

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

14-25620-0

14-25620-0

C25.10044001/A

- d) Dans le cas où le Canada a l'intention de disqualifier une réponse conformément au présent article, l'autorité contractante préviendra le répondant et lui donnera la possibilité de faire valoir son point de vue avant de prendre une décision définitive. Les répondants ayant un doute par rapport à une situation particulière devraient contacter l'autorité contractante avant la date de clôture. En présentant une réponse, le répondant déclare qu'il n'est pas en conflit d'intérêts et qu'il ne bénéficie d'aucun avantage indu. Le répondant reconnaît que c'est à la discrétion du Canada d'établir s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage indu ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage indu.

2 INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES RÉPONDANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- a) Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la présente IQ par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- b) Les fournisseurs qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la présente IQ.
- c) Les Instructions uniformisées – Biens ou Services – [Besoins concurrentiels 2003 \(2014-09-25\)](#)¹ sont incorporées par renvoi à l'IQ et en font partie intégrante:

- i. Lorsque l'expression « demande de soumissions » apparaît, la remplacer par « invitation à se qualifier ».
- ii. Lorsque le terme « soumission » est utilisé, le remplacer par « réponse ».
- iii. Lorsque le terme « soumissionnaire » est utilisé, le remplacer par « répondant ».
- iv. Lorsque l'appellation « Travaux publics et Services gouvernementaux Canada » et le sigle « TPSGC » sont utilisés, les remplacer par « Services partagés Canada » ou « SPC ».
- v. La section 3 est modifiée comme suit : supprimer « conformément à la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*, L.C. 1996, ch. 16 ».
- vi. L'article 7 est remplacé par ce qui suit :

Une réponse livrée à l'adresse indiquée à la première page après l'heure et la date de clôture, mais avant que toutes les réponses aient été évaluées peut être prise en considération à la condition que le répondant puisse prouver que le retard est dû uniquement à un retard de livraison attribuable à l'entreprise de livraison. « Entreprise de livraison » s'entend d'une entreprise de messagerie constituée en société, la Société canadienne des postes ou encore l'équivalent national d'un pays étranger. Les seules preuves acceptées pour justifier un retard sont :

- (A) un timbre à date d'oblitération; ou
- (B) un connaissance de messageries prioritaires; ou
- (C) une étiquette portant le tampon de la date

qui indique clairement que la réponse a été reçue par l'entreprise de livraison avant la date et l'heure de clôture.

Le timbre de machine à affranchir, qu'il soit apposé par le répondant ou l'entreprise de livraison, ne constitue pas une preuve que la soumission a été expédiée à temps.

- vii. Le paragraphe 05(4), qui traite de délai de validité, ne s'applique pas étant donné que l'IQ vise seulement à inviter les fournisseurs à se qualifier. Le Canada suppose que tous les fournisseurs qui présentent une réponse souhaitent se qualifier jusqu'à ce que ces derniers informent l'autorité contractante qu'ils veulent retirer leur réponse;

¹ <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/19>

- viii. Pour ce qui est de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité – soumission, Services partagés Canada a adopté le Cadre d'intégrité 2014 de TPSGC pour les soumissions. Toutefois, à SPC, ce cadre s'applique uniquement lorsqu'un instrument (contrat ou offre à commandes) est attribué. Par conséquent, SPC n'applique pas le Cadre d'intégrité aux processus de qualification préalable, comme les invitations à se qualifier ou les arrangements en matière d'approvisionnement;
- ix. Supprimer le paragraphe 20(2).
- x. Aux fins de la présente IQ, les politiques de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) auxquelles il est fait référence dans les Instructions uniformisées sont adoptées en tant que politiques de SPC; et
- xi. En cas de contradiction entre les dispositions de la clause 2003, « Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels », et le présent document, ce dernier l'emporte.

2.2 Présentation des réponses

- a) Les réponses doivent être transmises à l'autorité contractante à l'adresse indiquée à la première page de l'IQ au plus tard à la date et à l'heure qui y sont indiquées.
- b) Les réponses doivent être transmises à SPC par :
 - i. le représentant du répondant en personne; ou
 - ii. courrier recommandé; ou
 - iii. une entreprise de messagerie constituée en personnel morale;
- c) Si le répondant envisage de transmettre sa réponse en personne ou par service de messagerie à l'autorité contractante, il doit communiquer avec l'autorité contractante à l'adresse électronique SSC.telecomconsultation-consultationtelecom.SPC@canada.ca au moins 48 heures avant la date de clôture pour convenir de la date et de l'heure de la livraison de sa réponse. Si le répondant omet de communiquer avec l'autorité contractante 48 heures à l'avance pour convenir des dispositions de transmission de sa réponse, SPC pourra prendre des mesures pour la réceptionner, mais ne peut s'engager à veiller à ce qu'un agent soit disponible pour réceptionner sa réponse à un autre moment qu'à l'heure de clôture. Une fois la réponse transmise en personne ou par messenger, le répondant ou le messenger, ainsi que l'autorité contractante de SPC, devront signer un formulaire de confirmation de réception de soumission de SPC, dont une copie sera remise au répondant ou à la société de messagerie.
- d) En raison du caractère de l'IQ, les réponses transmises par télécopieur ou par courriel à Services partagés Canada ne seront pas acceptées.
- e) Les répondants qui ont l'intention d'envoyer une réponse sont priés d'envoyer un courriel en ce sens à l'adresse SSC.telecomconsultation-consultationtelecom.SPC@canada.ca avant la date de clôture.

2.3 Demandes de renseignements et commentaires pendant la période de réponse à l'IQ

- a) Toutes les demandes de renseignements relatives à cette IQ doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse SSC.telecomconsultation-consultationtelecom.SPC@canada.ca au plus tard 15 jours ouvrables de la fonction publique fédérale (JOFPF) avant la date de clôture de l'IQ. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- b) Les répondants doivent mentionner le plus précisément possible la section et le numéro du point de l'IQ auxquels se rapporte leur demande de renseignements. Les répondants doivent prendre soin

Sollicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
10044001/A		C25
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
14-25620-0	14-25620-0	C25.10044001/A

d'expliciter chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada d'y apporter une réponse précise.

- c) Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque point pertinent. Les points portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf si le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut réviser les questions ou demander au répondant de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à toutes les parties intéressées. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à toutes les parties intéressées.

2.4 Lois applicables

- a) Les relations entre les parties seront régies par les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, sauf indication au point 2.4 b).
- b) À leur gré, les répondants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé dans le formulaire de réponse à l'IQ (Annexe A). Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les répondants acceptent les lois en vigueur en Ontario.

2.5 Langue

- a) Les répondants sont priés d'indiquer, dans le formulaire de présentation de l'IQ (annexe A), la langue officielle du Canada qui devra être utilisée à l'avenir dans les communications avec ce dernier et, si l'évaluation de la réponse à l'IQ est favorable, à toutes les étapes subséquentes du processus d'approvisionnement.

3 PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT

3.1 Aperçu

La présente IQ constitue la première étape du processus d'approvisionnement du projet, avec les consultations avec les représentants de l'industrie qui ont été tenues afin d'orienter le processus d'établissement des exigences de SPC. Même si le processus d'approvisionnement devait être modifié (voire annulé, conformément aux Instructions uniformisées de SPC), le GC prévoit actuellement qu'il sera mené en respectant les étapes décrites ci-après.

- a) **Étape de l'IQ** : La présente IQ sera utilisée pour qualifier les répondants afin qu'ils puissent participer aux étapes ultérieures du processus d'approvisionnement.
- b) **Étape de l'examen et de l'amélioration des exigences (EAE)** : L'étape de l'EAE avec les répondants qualifiés suivra l'étape de l'IQ. L'objectif de l'étape de l'EAE est de recueillir les commentaires des répondants qualifiés à propos des exigences provisoires du Canada pour le projet. Ce processus se veut collaboratif et peut comprendre des interactions, comme des ateliers, des rencontres individuelles et des questions et réponses écrites. Le gouvernement du Canada tiendra compte des observations des répondants qualifiés dans le cadre de l'amélioration des exigences et de la préparation des documents d'approvisionnement pour le projet. De plus amples détails sur la phase d'EAE seront communiqués aux répondants qui se qualifient à la suite de l'IQ.
- c) **Étape de la Demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA)** : Le GC prévoit envoyer une DAMA aux répondants qualifiés qui conserveront leur statut lorsque la DAMA sera publiée. Les répondants qualifiés enverront leur réponse à la DAMA. Le Canada évaluera toutes les réponses et retiendra les répondants qualifiés qui passeront à l'étape suivante du processus. Tout AMA ne sera attribué qu'après la phase de la DAMA et une fois toutes les autorisations internes nécessaires obtenues. Le Canada envisage actuellement d'octroyer entre trois et cinq AMA d'une durée de sept ans, assortis de trois périodes d'option de un an, en fonction des quatre niveaux de solutions de services intégrés, mais confirmera le tout lorsque la DAMA sera publiée.
- d) **Évaluation de l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement (ISCA)** : Les répondants qualifiés devront soumettre l'ISCA de façon à permettre au GC d'évaluer l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement. Le Canada prévoit déjà que cette évaluation sera effectuée pendant l'étape de la DAMA. De plus amples détails au sujet de l'évaluation de l'ISCA seront fournis aux répondants qualifiés au cours d'une étape subséquente.

4 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DE RÉPONSES

4.1 Instructions pour la préparation de réponses

- a) **Copies de la réponse** : Le Canada demande :
- i. de ne joindre à leur réponse aucun prix, aucune brochure ni aucun document promotionnel.
 - ii. que les répondants fournissent trois copies papier et deux copies électroniques sur CD/DVD de leur réponse.
En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.
 - iii. **Format de la réponse** : de suivre les instructions ci-dessous pour préparer leur réponse :
 - (A) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) ou utiliser du papier de A4 8,27 po x 11,68 po (210 mm x 297 mm);
 - (B) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de l'IQ;
 - (C) indiquer, à la première page de chaque volume de la réponse, le titre, la date et le numéro de l'IQ, leur nom et adresse ainsi que les coordonnées de leur représentant; et
 - (D) inclure une table des matières.
 - iv. de présenter les copies électroniques de leur réponse dans un format compatible avec Microsoft Office 2010 ou Acrobat d'Adobe (version 6 ou ultérieure).
 - v. **Politique d'achats écologiques du Canada** : Conformément à une politique promulguée en avril 2006, les organismes et ministères fédéraux sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour intégrer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement (voir la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html))²; pour aider le gouvernement du Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les répondants à utiliser :
 - (A) du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
 - (B) un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

4.2 Présentation d'une seule réponse

- a) Un répondant peut être une société, une société de personnes ou une coentreprise.
- b) Chaque répondant (y compris les entités liées) ne pourra se qualifier qu'une seule fois. Si un répondant ou une entité liée participe à plusieurs réponses (« participe » signifie faire partie de l'entreprise du répondant et non être un sous-traitant), le Canada accordera deux JOFPF à ce répondant pour indiquer la réponse qui sera examinée par le Canada. À défaut de respecter ce délai, le répondant pourra voir toutes ses réponses disqualifiées ou encore le Canada pourra choisir, à son gré, la réponse qu'il évaluera.

² <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>

- c) Aux fins du présent article, sans égard à la compétence où elle a été constituée en société ou formée juridiquement (qu'il s'agisse d'une personne, d'une société, d'une société de personnes, etc.), toute entité sera considérée comme « entité apparentée » d'un répondant :
- i. s'il s'agit de la même personne morale (c'est-à-dire la même personne physique, société, société de personnes à responsabilité limitée, le même partenariat, etc.);
 - ii. s'il s'agit de personnes « liées » ou « affiliées » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu;³
 - iii. si les entités entretiennent actuellement une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre organismes ou de toute autre forme de relation fiduciaire) ou en ont entretenu une au cours des deux années précédant l'ISQ; ou
 - iv. si les entités ne sont pas dépendantes l'une de l'autre ou d'un même tiers.
- d) En dépit de ce qui précède, un répondant peut agir à titre de sous-traitant d'un autre répondant. Cependant, les sous-traitants **pourraient** ne pas être autorisés à participer à l'étape de l'EAE.
- e) Toute personne, entreprise individuelle, société ou tout partenariat qui est un répondant dans le cadre d'une coentreprise ne peut soumettre une autre réponse de son propre chef ou comme membre d'une autre coentreprise.
- i. Exemple 1 : Le fournisseur A, à lui seul, ne possède pas toute l'expérience requise par l'IQ. Toutefois, le fournisseur B possède l'expérience qui manque au fournisseur A. Si les fournisseurs A et B décident de s'associer pour soumettre une réponse ensemble en tant que coentreprise, les deux entités seront considérées, ensemble, en tant que répondant. Les fournisseurs A et B ne peuvent pas s'associer avec un autre fournisseur pour soumettre une réponse distincte, parce qu'ils se sont associés pour former une coentreprise.
 - ii. Exemple 2 : Le fournisseur X est un répondant. La filiale du fournisseur X, le fournisseur Y, décide de s'associer au fournisseur Z pour soumettre une réponse en tant que coentreprise. Les fournisseurs Y et Z, tout comme le fournisseur X, seront tous appelés à déterminer laquelle des deux réponses devra être prise en considération par le gouvernement du Canada. Les deux réponses ne peuvent pas être soumises, parce que le fournisseur Y est lié au fournisseur X en tant que société affiliée.
- f) En déposant une réponse, le répondant atteste qu'il ne se considère pas comme étant « lié » à un aucun autre répondant.

4.3 Contenu de la réponse

- a) Pour être considérée comme complète, une réponse à la présente IQ doit comprendre les documents ci-dessous, qui sont présentés en détail plus bas.
- i. Annexe A – Formulaire de présentation de l'IQ (demandé à la date de clôture)
 - ii. Formulaires de référence du projet de l'IQ : (obligatoire à la date de clôture)
 - Annexe B1 (niveau de solution 1)
 - Annexe B2 (niveau de solution 2)
 - Annexe B4 (niveau de solution 4)

4.4 Annexe A – Formulaire de présentation de l'IQ

- a) On demande aux répondants de remplir le « Formulaire de présentation de l'IQ » (annexe A) et de le joindre à leur réponse. Il s'agit d'un formulaire courant dans lequel les répondants peuvent fournir

³ <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-3.3/page-1.html>

les renseignements demandés aux fins d'évaluation. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada détermine que les renseignements exigés dans le formulaire de soumission sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au répondant la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.

4.5 Formulaires de référence du projet de l'IQ – Annexes B1, B2 et B4

- a) Les répondants doivent utiliser les formulaires de référence du projet pour faciliter la transmission des renseignements requis. L'utilisation des formulaires n'est pas obligatoire, mais les répondants doivent démontrer clairement qu'ils remplissent chacune des exigences obligatoires en matière d'expérience détaillées aux annexes B1, B2 et B4. Le fait de répéter simplement les exigences ne montre pas en soi qu'un répondant possède l'expérience requise. Les répondants doivent fournir des détails suffisants. Les répondants sont tenus d'utiliser la même terminologie que celle utilisée dans cette IQ. Si un répondant utilise une terminologie différente, il doit définir les termes utilisés afin que le Canada puisse déterminer avec exactitude si l'expérience répond aux exigences de l'IQ.
 - i. Les répondants doivent joindre autant de formulaires de référence du projet que de références fournies.
- b) Les répondants seront évalués simplement en fonction de leur conformité ou de leur non-conformité aux critères obligatoires relatifs à l'expérience. Les répondants qui ne satisfont pas à l'une des exigences obligatoires relativement à l'expérience énoncées seront disqualifiés.
- c) Les références de projets exigées au regard des exigences obligatoires en matière d'expérience peuvent être différentes. À titre d'exemple, l'organisation cliente nommée en référence pour l'expérience exigée à l'annexe B.1 peut être la société ABC inc., tandis que celle de l'annexe B.2 peut être la société XYZ Ltée.
- d) Si le répondant est une coentreprise, chaque projet fourni en référence peut concerner un membre différent de la coentreprise. Il n'est pas nécessaire que les projets fournis en référence aient été exécutés par la coentreprise elle-même.
- e) Dans les documents fournis à l'appui des projets de référence, les répondants doivent indiquer le numéro de la page ou des pages qui traitent d'une exigence obligatoire particulière en matière d'expérience technique de l'entreprise.
- f) À l'exception des coentreprises, qui font l'objet d'une discussion dans les pages qui suivent, le Canada ne prendra en considération que l'expérience du répondant même (et d'aucune entité affiliée), sous réserve de ce qui suit :
 - i. L'expérience d'un prédécesseur de l'entreprise sera évaluée à titre d'expérience du répondant si :
 - (A) le prédécesseur de l'entreprise a fusionné avec une autre entreprise pour former le répondant; ou
 - (B) la totalité ou la quasi-totalité des actifs du prédécesseur de l'entreprise ont été acquis par le répondant, la majorité des employés du prédécesseur de l'entreprise sont devenus des employés du répondant et le prédécesseur de l'entreprise et le répondant poursuivent essentiellement les mêmes activités; ou
 - (C) la totalité ou la quasi-totalité d'un service du prédécesseur de l'entreprise qui était chargé d'exécuter les travaux en lien avec l'expérience exigée a été transférée chez le répondant, ainsi que la majorité ou la quasi-totalité des employés de ce service, et le répondant poursuit essentiellement les mêmes activités que ce service;

Sollicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

10044001/A

C25

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

14-25620-0

14-25620-0

C25.10044001/A

- g) L'organisation cliente citée en référence ne doit pas être liée au répondant (c.-à-d., l'organisation cliente ne doit pas être une société affiliée et doit être indépendante du répondant pour pouvoir être prise en compte dans les références de projet).
- h) L'expérience des répondants peut être acquise en tant qu'entrepreneur principal ou en qualité de sous-traitant. S'il cite une expérience acquise en tant que sous-traitant, le répondant doit fournir le nom de l'entrepreneur principal et celui d'une personne-ressource chez cet entrepreneur qui peut confirmer les travaux réalisés par le répondant en qualité de sous-traitant (en plus de donner les coordonnées de l'organisation cliente).

5 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET EXIGENCES FINANCIÈRES

5.1 Exigences en matière d'attestation de sécurité

- a) L'attestation de sécurité est une exigence importante à l'égard des entreprises. Le Canada exigera du ou des soumissionnaires retenus qu'ils satisfassent aux exigences relatives à la sécurité établies dans l'annexe D – LVERS avant que tout AMA ne soit publié ou que tout contrat ne soit octroyé.
- b) Du filtrage additionnel de sécurité du personnel pourrait être requis, puisque certains sites peuvent nécessiter une vérification de sécurité particulière.
- c) Pour obtenir plus de renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organisations, veuillez visiter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](#)⁴ de TPSGC. Les répondants peuvent aussi communiquer avec la DSIC par téléphone au 1-866-368-4646 ou au 613-948-4176 dans la région de la capitale nationale.
- d) Le Canada se réserve le droit de modifier les exigences relatives à la sécurité après la phase de l'IQ. Il fournira la DP ou la DAMA, les arrangements en matière d'approvisionnement, le contrat et les clauses contractuelles relatives à la sécurité au cours d'une phase subséquente du processus d'approvisionnement.

5.2 Capacité financière

- a) Il est prévu que la clause [A9033T \(2012-07-16\)](#)⁵ – Capacité financière, s'applique à l'étape de la DAMA, hormis le fait que la sous-section 3 est supprimée et remplacée par ce qui suit : « Si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, les renseignements financiers mentionnés aux paragraphes 1 a) à f) exigés par l'autorité contractante doivent être fournis par chaque niveau de société parente, jusqu'à la société mère y compris. L'information financière fournie par une société mère ne dégage pas pour autant le soumissionnaire de l'obligation de présenter ses propres renseignements financiers; toutefois, si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, et si, dans le cours normal des affaires, les renseignements financiers ne sont pas générés distinctement pour la filiale, les renseignements financiers de la société mère doivent être fournis. Si le Canada juge que le soumissionnaire ne possède pas la capacité financière, mais que la société mère possède cette capacité, ou que le Canada ne peut évaluer la capacité financière du soumissionnaire puisque son information financière fait partie intégrante de celle de la société mère, le Canada peut, à son gré, attribuer le contrat au soumissionnaire sous réserve que la société mère fournisse une garantie au Canada. »
- b) Dans le cas d'une coentreprise, chaque membre de la coentreprise devra également respecter les exigences relatives à la capacité financière.
- c) La capacité financière sera évaluée pendant la phase de la DAMA.

⁴ <http://iss-ssi.pwgsc-tpsgc.gc.ca/index-fra.html>

⁵ <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A9033T/8>

6 PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE QUALIFICATION

6.1 Procédures générales d'évaluation

- a) Les réponses seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de l'IQ, y compris les critères d'évaluation.
- b) Une équipe d'évaluation, composée de représentants du GC, évaluera les réponses à l'IQ au nom du Canada. L'État peut faire appel à des experts-conseils ou à des ressources du gouvernement pour évaluer les réponses à l'IQ. Les membres de l'équipe d'évaluation ne participeront pas nécessairement tous à chacun des aspects de l'évaluation.
- c) Dans le cadre d'une demande concurrentielle, SPC a retenu les services de la société Samson & Associates à titre de surveillant de l'équité pour le présent projet de marché. Le surveillant de l'équité ne fera pas partie de l'équipe d'évaluation, mais il observera l'évaluation des réponses pour s'assurer que le Canada suit le processus d'évaluation décrit dans la présente IQ.
- d) En plus de tout autre délai prescrit dans l'IQ :
 - i. **Demandes de précisions** : Si le Canada souhaite obtenir des précisions ou vérifier certains points auprès du répondant au sujet de sa réponse, y compris des attestations, le répondant aura deux JOFPF (ou plus, si l'autorité contractante l'indique par écrit) pour fournir au Canada les renseignements demandés. À défaut de respecter ce délai, la réponse sera déclarée irrecevable.
 - ii. **Prolongation de délai** : Si le répondant a besoin de temps supplémentaire, l'autorité contractante pourra, suivant une demande écrite du répondant, le lui accorder, à sa seule discrétion.
- e) Chaque réponse fera l'objet d'un examen visant à déterminer sa conformité aux exigences obligatoires de l'IQ.

6.2 Évaluation du formulaire de présentation de l'IQ

- a) On évaluera les formulaires de présentation de l'IQ pour s'assurer qu'ils sont complets. S'il considère que les renseignements requis dans le formulaire de présentation de l'IQ sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au répondant la possibilité de compléter ou de corriger ces renseignements. Le répondant dispose d'un délai de deux (2) JOFPF (ou plus si l'autorité contractante le précise par écrit) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. Si le répondant ne satisfait pas à la demande de l'autorité contractante et ne fournit pas les renseignements requis dans les délais prescrits, sa réponse sera disqualifiée.

6.3 Évaluation de la conformité aux exigences obligatoires relatives à l'expérience

- a) Les réponses aux annexes B1, B2 et B4 seront évaluées en fonction des exigences obligatoires.
- b) Chaque exigence obligatoire en matière d'expérience sera évaluée selon le mode réussite ou échec.
- c) Le Canada, sans y être obligé, pourra à sa seule discrétion communiquer avec la personne-ressource principale et, s'il y a lieu, avec la personne-ressource supplémentaire indiquées comme références pour vérifier l'exactitude des renseignements donnés par le répondant au sujet des travaux accomplis pour ce client. Le Canada pourra effectuer une vérification des références en ce qui a trait à aucune, à une partie ou à la totalité des exigences obligatoires relatives à l'expérience.

Le Canada effectuera toute vérification d'un projet de référence par courriel, en transmettant une copie du formulaire de référence de projet de l'IQ rempli et signé à la personne-ressource (principale ou supplémentaire). Le Canada enverra une copie de ce courriel de vérification à la personne-ressource du répondant.

- d) S'il décide de communiquer avec une ou plusieurs personnes désignées comme références pour vérifier les renseignements fournis par un répondant, le Canada devra recevoir une réponse de la part de ces personnes dans les cinq JOFPF suivant sa demande. S'il n'a pas reçu de réponse de la part de la personne désignée comme référence le troisième JOFPF suivant l'envoi du ou des courriels, le Canada avisera le répondant par courriel pour lui permettre de communiquer directement avec la personne-ressource principale ou la personne-ressource supplémentaire et de s'assurer que celle-ci répondra au Canada dans les cinq JOFPF suivant la demande initiale. Si, dans les cinq JOFPF, le Canada ne reçoit pas de la part de la personne-ressource principale ou supplémentaire confirmation de l'exactitude des renseignements fournis dans le formulaire de projet de référence de l'IQ signé (ou confirmation que des renseignements inexacts n'empêchent pas le projet de respecter les exigences obligatoires), le projet donné comme référence ne sera pas pris en considération aux fins de l'évaluation. Le Canada pourra également communiquer avec la personne-ressource principale ou la personne-ressource supplémentaire par courriel ou par téléphone pour obtenir des précisions.
- e) Si, au cours du processus de validation des références par le Canada, il appert que l'adresse, le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel de l'une des personnes-ressources est inexact ou manquant, le répondant sera autorisé à y remédier en fournissant les bons renseignements dans un délai de trois JOFPF suivant la date de la demande du Canada. Si la personne désignée comme personne-ressource principale n'est pas disponible parce qu'elle est en congé ou qu'elle ne travaille plus pour l'organisation citée, le Canada communiquera avec la personne-ressource supplémentaire de l'organisation cliente. Il s'agit de la seule situation où nous communiquerons avec la personne-ressource supplémentaire.
- f) Les répondants ne pourront pas présenter d'autres projets, d'autres organisations clientes ni les coordonnées d'une autre personne-ressource en guise de références après la date de clôture de l'IQ, à moins que SPC lance une seconde vague de qualification.

6.4 Seconde vague de qualification de l'IQ

- a) SPC se réserve le droit de lancer, à son gré, une seconde vague de qualification auprès des répondants non retenus si, de l'avis du Canada, la première ne permet pas de rassembler un nombre suffisant de répondants qualifiés.
- b) S'il décide d'accorder aux répondants non retenus une autre possibilité de se qualifier, SPC présentera simultanément un compte rendu écrit à tous les répondants non retenus.
- c) Les répondants qui ne se qualifient pas à la suite de la seconde vague n'auront aucune autre possibilité de participer ni d'être réévalués en vue des phases subséquentes d'approvisionnement.

7 ATTESTATIONS

Pendant la période d'évaluation des réponses et les phases subséquentes du processus d'approvisionnement décrit dans l'IQ, ainsi qu'après l'attribution de tout contrat subséquent, le Canada pourra vérifier la conformité des attestations que les répondants lui auront fournies. L'autorité contractante aura le droit de demander en tout temps des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les répondants respectent les attestations. La réponse sera déclarée non recevable si l'on constate que le répondant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. À défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante, la réponse sera déclarée non recevable.

Les répondants doivent présenter les attestations dans le pli même de l'IQ. Les répondants en coentreprise doivent présenter les attestations pour chacun de leurs membres.

7.1 Attestation pour ancien fonctionnaire

- a) Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen le plus minutieux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec d'anciens fonctionnaires, les répondants doivent fournir l'information exigée ci-dessous. Les répondants doivent fournir cette information dans le pli même de l'IQ.
- b) Aux fins de la présente clause,
 - i. « ancien fonctionnaire » signifie un ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, c. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :
 - (A) une personne;
 - (B) une personne morale;
 - (C) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
 - (D) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
 - ii. « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
 - iii. « pension » signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension dans la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces armées canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.
- c) Si le répondant est un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini ci-dessus, il doit fournir les renseignements suivants :
 - i. nom de l'ancien fonctionnaire;

- ii. date de cessation d'emploi ou de retraite de la fonction publique.
- d) Si le répondant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs, il doit fournir l'information suivante :
- i. nom de l'ancien fonctionnaire;
 - ii. conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
 - iii. date de cessation d'emploi;
 - iv. montant du paiement forfaitaire;
 - v. taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
 - vi. période correspondant au paiement forfaitaire, y compris la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines; et
 - vii. numéro et montant (honoraires professionnels) d'autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.
- e) Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, y compris la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.
- f) En déposant une réponse, le répondant atteste que l'information présentée pour satisfaire aux exigences ci-dessus est exacte et complète.

7.2 Programme de contrats fédéraux – Attestation

- a) Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'attestation Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, et ce, avant l'attribution du marché. S'il est une coentreprise, le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante une attestation pour chaque membre de la coentreprise. Le soumissionnaire est tenu de fournir cette attestation dans le pli même de la soumission.
- b) Le répondant doit fournir l'information sur sa conformité au programme dans le pli même de l'IQ.
- c) Le Canada aura le droit de déclarer une réponse non recevable si le répondant, ou tout membre de la coentreprise si le répondant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.
- d) Le Canada aura le droit de résilier les arrangements en matière d'approvisionnement ou le contrat pour manquement si un entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si le l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée des arrangements en matière d'approvisionnement ainsi que de tout autre contrat attribué.
- e) Le répondant doit fournir à l'autorité contractante les renseignements exigés dans le formulaire de présentation de l'IQ. S'il est une coentreprise, le répondant doit fournir à l'autorité contractante une attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

8 ANNEXE A : FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE L'IQ

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE L'IQ	
Dénomination sociale du répondant	
Représentant autorisé du répondant aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom :
	Titre :
	Adresse :
	Téléphone :
	Courriel :
	Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) :
Langue officielle du Canada utilisée par le répondant pour communiquer avec le Canada pendant tout processus subséquent – Indiquer « Français » ou « Anglais »	
Anciens fonctionnaires Pour connaître la définition d'« ancien fonctionnaire », voir l'article de la partie 7 de l'IQ intitulé « Attestation pour ancien fonctionnaire ».	Le répondant est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension comme le définit la présente IQ? Oui ____ Non ____ Si oui, veuillez fournir l'information requise à l'article 7.1, « Attestation pour ancien fonctionnaire ».
	La présente exigence s'applique au répondant. Si le répondant est une coentreprise, la présente exigence s'applique à chaque membre de la coentreprise. Le répondant est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? Oui ____ Non ____ Si oui, veuillez fournir l'information requise à l'article 7.1, « Attestation pour ancien fonctionnaire ».
Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation <i>Voir la section 7.2 ci-dessus.</i> <i>Veillez cocher l'une des cases ou fournir l'information demandée. S'il s'agit d'une réponse en tant que coentreprise, veuillez fournir cette information pour chacun des membres.</i>	Le répondant atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
	Le répondant atteste qu'il est un employeur du secteur public.
	Le répondant atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, assujéti à la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> .
	Le répondant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés (à temps plein, à temps partiel ou temporaires) au Canada.
	Le répondant possède un effectif combiné de 100 employés (à temps plein, à temps partiel ou temporaires) ou plus au Canada.
	Le numéro de certificat est valide et à jour.

Sollicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

10044001/A

C25

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

14-25620-0

14-25620-0

C25.10044001/A

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE L'IQ

	Le répondant atteste qu'il a présenté le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) aux responsables du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada.	
Lois applicables (le répondant peut indiquer les lois applicables de la province ou du territoire canadien de son choix; sinon, les lois applicables seront celles de l'Ontario)		
<p>À titre de représentant autorisé du répondant, en apposant ma signature ci-dessous, j'atteste que j'ai lu et compris l'IQ en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans l'IQ et dans l'ensemble de la réponse. De plus, j'atteste que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le répondant répond à l'ensemble des exigences obligatoires décrites dans l'IQ; 2. tous les renseignements fournis dans l'IQ sont exacts, véridiques et complets. 		
Signature du représentant autorisé du répondant	Nom	
	Téléphone	
	Courriel	
	Signature	

9 ANNEXE B1 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 1 DE SOLUTIONS DE SERVICES

Niveau 1 de solutions de services – Solutions de réseau	
Exigence obligatoire 1 relative à l'expérience	
Nom du répondant	
Adresse du répondant	
<p>Le répondant doit avoir déjà fourni chacune des solutions indiquées ci-après à une organisation cliente pendant 24 mois consécutifs au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de l'IQ.</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de réseau local, située à au moins X km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, desservent au moins 10 000 utilisateurs. ii. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de réseau de routage, située à au moins X km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, desservent au moins 10 000 utilisateurs. iii. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de réseaux de couches fonctionnelles 4 à 7, située à au moins X km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, desservent au moins 10 000 utilisateurs. iv. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de sécurité de la TI, située à au moins X km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, desservent au moins 10 000 utilisateurs. v. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de réseau optique, située à au moins X km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, desservent au moins 10 000 utilisateurs. vi. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de réseaux des centres de données, située à au moins X km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, desservent au moins 10 000 utilisateurs. vii. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de gestion du trafic, située à au moins X km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, desservent au moins 10 000 utilisateurs. viii. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de réseau local sans fil, située à au moins X km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, desservent au moins 10 000 utilisateurs. <p>Le répondant doit fournir une description détaillée de la manière dont il répond à l'exigence ci-dessus et fournir des références de l'organisation cliente de sorte que SPC puisse valider l'information fournie par le répondant auprès de son client.</p>	
Entité s'étant vu attribuer un contrat par l'organisation cliente pour l'exécution du projet de référence	
Solutions pour lesquelles de l'équipement a été fourni à cette organisation cliente (p. ex., insérer les solutions de réseau local, les solutions de réseau de routage, etc., selon le cas)	

Renseignements sur l'entrepreneur principal concernant l'expérience acquise en tant que sous-traitant (Remplir cette section le cas échéant.)	Nom de la société	
	Nom de la personne-ressource	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	
Intitulé du projet		
Durée du projet (date de début du projet, date d'achèvement de la mise en œuvre et date de fin du projet, s'il y a lieu)		
Description détaillée des travaux réalisés et de l'expérience acquise pour <u>chacune</u> des solutions (pour la liste ci-dessus de la présente exigence) offerte à cette organisation cliente		
Nom de l'organisation cliente		
Personne-ressource principale dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	
Personne-ressource supplémentaire dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	

10 ANNEXE B2 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 2 DE SOLUTIONS DE SERVICES

Niveau 2 de solutions de services – Services d'entretien et services professionnels		
Exigence obligatoire 2 relative à l'expérience		
Nom du répondant		
Adresse du répondant		
<p>Le répondant doit posséder une expérience d'une durée d'au moins 24 mois consécutifs dans les services d'entretien et les services professionnels sur les produits de FEO qu'il utilisait pour fournir les services de niveau 1 des solutions de services à une organisation cliente comptant au moins 500 emplacements physiques dans au moins trois régions géographiques distinctes.</p> <p>Le répondant doit fournir une description détaillée de la manière dont il répond à l'exigence ci-dessus et fournir des références de l'organisation cliente.</p>		
Entité s'étant vu attribuer un contrat par l'organisation cliente pour l'exécution du projet de référence		
Renseignements sur l'entrepreneur principal concernant l'expérience acquise en tant que sous-traitant (Remplir cette section le cas échéant)	Nom de la société	
	Nom de la personne-ressource	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	
Intitulé du projet		
Durée du projet (date de début du projet, date d'achèvement de la mise en œuvre et date de fin du projet, s'il y a lieu)		
Description du projet (travaux accomplis, expérience acquise)		
Nom de l'organisation cliente		
Personne-ressource principale dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	
Personne-ressource supplémentaire dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	

Sollicitation No. - N° de l'invitation

10044001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

14-25620-0

File No. - N° du dossier

14-25620-0

Buyer ID - Id de l'acheteur

C25

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

C25.10044001/A

11 ANNEXE B3 : NIVEAU 3 DE SOLUTIONS DE SERVICES

Page intentionnellement laissée en blanc. Pour le présent processus d'approvisionnement, ce niveau de solution de services n'est pas évalué à cette étape de l'IQ.

12 ANNEXE B4 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 4 DE SOLUTIONS DE SERVICES

Niveau 4 de solutions de services – Services entièrement gérés		
Exigence obligatoire 4 relative à l'expérience		
Nom du répondant		
Adresse du répondant		
<p>Le répondant doit posséder une expérience d'au moins 24 mois consécutifs en prestation de services entièrement gérés auprès d'une organisation cliente, dans chacun des services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. fourniture de biens; ii. options de propriété des biens; iii. mise à jour en continu des biens; iv. options de modèles d'établissement des prix de l'organisation cliente; v. rapports sur les services; vi. portail de services; vii. bureau de service doté d'un système de réponse vocale intégrée (RVI) permettant le choix de la langue. <p>Le répondant doit fournir une description détaillée de la manière dont il répond à l'exigence ci-dessus et fournir des références de l'organisation cliente.</p>		
Entité s'étant vu attribuer un contrat par l'organisation cliente pour l'exécution du projet de référence		
Renseignements sur l'entrepreneur principal concernant l'expérience acquise en tant que sous-traitant (Remplir cette section le cas échéant)	Nom de la société	
	Nom de la personne-ressource	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	
Intitulé du projet		
Durée du projet (date de début du projet, date d'achèvement de la mise en œuvre et date de fin du projet, s'il y a lieu)		
Description du projet (travaux accomplis, expérience acquise)		
Nom de l'organisation cliente		
Personne-ressource principale dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	
Personne-ressource supplémentaire dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	

13 ANNEXE C : DÉFINITIONS DE L'IQ

Terme	Définition
Organisation cliente	Organisation qui a été la bénéficiaire finale des solutions ou des services
Solution de réseau de centre de données	Solution associée aux réseaux d'un centre de données. Par exemple : commutateurs principaux de réseau local, commutateurs d'accès au réseau local, routeurs, commutateurs Fibre Channel de réseau local, contrôleurs de livraison d'applications, système DNS, gestionnaire d'adresse IP, surveillance de réseau, dimensionnement de réseau, réseau SDN, virtualisation de réseau.
Mise à jour en continu	Dans le secteur des TI, la mise à jour en continu désigne généralement la pratique et les processus requis pour garder à jour le matériel, les logiciels et les ressources afin de maintenir à niveau la productivité de l'organisation.
Jours ouvrables de la fonction publique fédérale (JOFPF)	<p>Jour civil, à l'exception du samedi, du dimanche et des jours fériés suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le jour de l'An¹; 2) Le Vendredi saint et le lundi de Pâques; 3) La fête de la Reine; 4) La Saint-Jean-Baptiste¹; 5) La fête du Canada¹; 6) Le Congé civique (1er lundi d'août); 7) La fête du Travail; 8) L'Action de grâce; 9) Le jour du Souvenir¹; 10) Noël¹; 11) Le lendemain de Noël². <p>¹ Si ce jour férié est un samedi ou un dimanche, le lundi suivant devient un jour férié.</p> <p>² Si ce jour férié est un samedi, le lundi suivant devient un jour férié. Si ce jour férié est un dimanche ou un lundi, le mardi suivant devient un jour férié.</p>
Solutions de sécurité de la TI	Solutions destinées à sécuriser la TI, par exemple : surveillance de la sécurité (journalisation et vérification des événements, gestion des incidents et conformité), GIDS, pare-feu et serveurs mandataires, sécurité des réseaux sans fil, logiciel contre les programmes malveillants (antivirus, antipourriel, logiciel de suppression de logiciels espions et antihameçonnage), filtrage du contenu Web, détection et prévention des intrusions (réseau, hôte), analyse statistique, gestion du contenu, utilisation d'une liste blanche et d'une liste noire (réseau, application), prévention de la perte de données, gestion des vulnérabilités et essais de pénétration.

Terme	Définition
Solutions de réseau local	Solutions destinées à un réseau local.
Services professionnels	Fonctions techniques ou uniques réalisées par des entrepreneurs ou des experts-conseils indépendants.
Gestion de l'information et des incidents concernant la sécurité (GIIS)	Produits et services logiciels combinant la gestion de la sécurité de l'information et la gestion des événements de sécurité. La technologie de GIIS permet une analyse en temps réel des alertes de sécurité générées par le matériel et les applications de réseau.
Portail de services	Système Web (accessible par IP) qui permet l'accès aux données (rapports, documents, etc.).
Solution	Approche intégrée de conception, de prestation, d'installation, d'exploitation, d'administration, d'entretien et de gestion de services, de produits, de services d'entretien, de services professionnels ou de services de formation adaptés à un ensemble d'exigences opérationnelles.
Arrangement en matière d'approvisionnement	Méthode servant à établir un bassin de fournisseurs pour certains types de biens et de services utilisés couramment, lorsqu'on souhaite faire appel à la concurrence pour le besoin.
Évaluation de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement (ICA)	Processus d'évaluation des produits de TI et des sous-traitants des répondants qualifiés visant à évaluer le respect des normes d'intégrité de la chaîne d'approvisionnement.
Solution de connectivité au réseau étendu	Solution qui relie les services du Canada à un réseau étendu ou à un réseau métropolitain (sauf les installations de réseau), par exemple : routeurs, commutateurs optiques, optimisation du réseau étendu, mise en cache, réseaux privés virtuels, réseaux définis par logiciels, virtualisation des fonctions de réseau.

Sollicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

10044001/A

C25

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

14-25620-0

14-25620-0

C25.10044001/A

14 ANNEXE D : LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)



Contract Number / Numéro du contrat 10044001/A (14-25620)
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	Shared Services Canada	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Network and End User Branch
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Network Solutions Supply Chain (NSSC) will be used by Canada to obtain Solutions to consolidate and modernize Canada's: Local Area Network, IT Security, WAN Connectivity and Data Center Network infrastructure and services and to establish Maintenance Services for Legacy Security and Network Hardware and Software Licenses at Canada Sites for SSC Clients.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	<input type="checkbox"/> No / Non	<input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)	<input type="checkbox"/> No / Non	<input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input checked="" type="checkbox"/> See Security Guide		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input checked="" type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input checked="" type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified



Sollicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

10044001/A

C25

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

14-25620-0

14-25620-0

C25.10044001/A

Government
of CanadaGouvernement
du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

10044001/A (14-25620)

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified**PART A (continued) / PARTIE A (suite)**

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes
Non Oui

If Yes, indicate the level of sensitivity:

See Security Guide

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No Yes
Non Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :

Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉCONFIDENTIAL
CONFIDENTIELSECRET
SECRETTOP SECRET
TRÈS SECRETTOP SECRET - SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINTNATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIELNATO SECRET
NATO SECRETCOSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRETSITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS

Special comments:

Commentaires spéciaux : See Security Guide

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.

REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No Yes
Non Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted?

Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?

See Security Guide



No

Yes



Non

Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)**INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes
Non Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No Yes
Non Oui

Secure Terminal
Equipment (STE)**PRODUCTION**

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No Yes
Non Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes
Non Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No Yes
Non Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Unclassified

Canada



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 10044001/A (14-25620)
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets Renseignements / Biens Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>										<input checked="" type="checkbox"/>	
IT Media / Support TI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>														
IT Link / Lien électronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>														

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

Guide de sécurité

Chaîne d'approvisionnement des solutions de réseaux (CASR)

- L'approvisionnement par la CASR compte quatre niveaux de solutions de services qui DOIVENT être assurés par chaque prestataire de solutions :
 - Niveau 1 : Solutions de réseau**
 - Niveau 2 : Services d'entretien et services professionnels**
 - Niveau 3 : Services de suivi à distance**
 - Niveau 4 : Services entièrement gérés**
- Les critères de sécurité de la CASR répertoriés dans le tableau ci-dessous énoncent les exigences pour les environnements de données « Protégé A » et « Protégé B ».
- Les exigences qui s'appliquent aux environnements de données « Protégé C » et « Classifié » sont, le cas échéant, accompagnées d'exigences supplémentaires issues de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS).
- Sauf indication contraire, il n'est pas possible d'employer du personnel n'ayant pas fait l'objet des vérifications usuelles.
- Selon le bâtiment et le ministère, un accès spécial aux installations peut être requis. Certains ministères ont des exigences d'accès spécial aux installations, selon le bâtiment.

Rôle/fonction	Niveau d'habilitation (DSIC)	Citoyenneté canadienne	Application aux niveaux de solutions de services	Détails
Technicien de terrain de l'entrepreneur effectuant l'installation de l'équipement d'un système d'information non classifié. Le technicien de terrain n'a pas de privilège d'utilisateur pour accéder à la configuration des logiciels fonctionnant sur l'équipement installé.	Fiabilité approfondie	Non	TOUS	Le personnel n'ayant pas fait l'objet de vérifications ne peut pas être employé. Le personnel pourra être escorté, selon l'installation.
Technicien de terrain de l'entrepreneur effectuant l'installation de l'équipement d'un système d'information classifié ou d'un système non classifié si demandé par le Canada.	Secret	Non	TOUS	Le personnel n'ayant pas fait l'objet de vérifications ne peut pas être employé. Le personnel pourra être escorté, selon l'installation.
Personnel de l'entrepreneur détenant un privilège d'accès pour accéder à la configuration des logiciels de tout équipement installé/fonctionnant dans la CASR.	Secret	Non	TOUS	Le personnel n'ayant pas fait l'objet de vérifications ne peut pas être employé.
Technicien de terrain de l'entrepreneur effectuant le service d'entretien d'un système d'information non classifié. Le technicien de terrain n'a pas de privilège d'utilisateur pour accéder à la configuration des logiciels fonctionnant sur l'équipement installé.	Fiabilité approfondie	Non	TOUS	Le personnel n'ayant pas fait l'objet de vérifications ne peut pas être employé. Le personnel pourra être escorté, selon l'installation.
Technicien de terrain de l'entrepreneur fournissant le service d'entretien d'un système d'information classifié ou d'un système	Secret	Non	TOUS	Le personnel n'ayant pas fait l'objet de vérifications ne peut pas être employé. Le personnel pourra être escorté, selon l'installation.

10044001/A

C25

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

14-25620-0

14-25620-0

C25.10044001/A

Rôle/fonction	Niveau d'habilitation (DSIC)	Citoyenneté canadienne	Application aux niveaux de solutions de services	Détails
d'information non classifié si demandé par le Canada.				
Ressource de l'entrepreneur dispensant des services professionnels pour un système d'information non classifié.	Fiabilité approfondie	Non	TOUS	Le personnel n'ayant pas fait l'objet de vérifications ne peut pas être employé. Il peut être nécessaire d'être escorté pour avoir accès à une installation du Canada.
Ressource de l'entrepreneur fournissant des services professionnels sur un système d'information classifié ou un système non classifié si demandé par le Canada.	Secret	Non	TOUS	Le personnel n'ayant pas fait l'objet de vérifications ne peut pas être employé. Il peut être nécessaire d'être escorté pour avoir accès à une installation du Canada.
Ressource de l'entrepreneur exerçant des activités de gestion et/ou d'entretien à distance sur de l'équipement installé/fonctionnant pour la CASR.	Secret	Non	TOUS	Le personnel n'ayant pas fait l'objet de vérifications ne peut pas être employé.
Ressource de l'entrepreneur pour laquelle est créé un compte d'utilisateur sur le réseau non classifié du Canada.	Fiabilité approfondie	Non	TOUS	Le personnel n'ayant pas fait l'objet de vérifications ne peut pas être employé. L'entrepreneur et la ressource de l'entrepreneur doivent être enregistrés auprès du programme d'accès contrôlé de TPSGC pour obtenir un compte du Réseau étendu de la Défense (RED) ou tout autre compte indiqué par le Canada.
Ressource de l'entrepreneur pour laquelle a été créé un compte d'utilisateur pour accéder à un réseau classifié du Canada ou à un compte non classifié si demandé par le Canada.	Secret	Non	TOUS	Le personnel n'ayant pas fait l'objet de vérifications ne peut pas être employé. L'entrepreneur et la ressource de l'entrepreneur doivent être enregistrés auprès du programme d'accès contrôlé de TPSGC pour obtenir un compte du RED ou tout autre compte indiqué par le Canada.
Tout membre du personnel ayant un accès physique à l'infrastructure de gestion des services de TI de l'entrepreneur (y compris le personnel de nettoyage).	Fiabilité approfondie	Non	TOUS	Le personnel n'ayant pas fait l'objet de vérifications ne peut pas être employé.
Ressources clés de l'entrepreneur indiquées dans la DP au cours des étapes de la conception et de l'évaluation.	Fiabilité approfondie	Non	TOUS	Le personnel n'ayant pas fait l'objet de vérifications ne peut pas être employé.
Personnel de soutien des FEO.	s/o	s/o	TOUS	L'entrepreneur doit obtenir l'approbation de l'autorité contractante avant de fournir des données ou de

10044001/A

C25

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

14-25620-0

14-25620-0

C25.10044001/A

Rôle/fonction	Niveau d'habilitation (DSIC)	Citoyenneté canadienne	Application aux niveaux de solutions de services	Détails
				l'information sur le réseau local GCNet à du personnel de soutien des FEO de niveau 4. Cette ressource ne doit pas avoir d'accès physique direct à l'infrastructure du réseau local GCNet de SPC; cependant, elle peut travailler sur des questions ou des problèmes relevant de son niveau d'expertise aux côtés de membres du personnel de l'entrepreneur qui ont fait l'objet d'une enquête de sécurité et qui ont accès à ces données. Si le soutien de niveau 4 est situé à un point de service du réseau local GCNet de l'entrepreneur, il doit être escorté par du personnel de l'entrepreneur ayant fait l'objet d'une enquête de sécurité.
Ressources de l'entrepreneur ayant accès à l'Appareil terminal sécurisé (STE) depuis les locaux de l'entrepreneur.	Secret	Oui	TOUS	<ul style="list-style-type: none"> a) L'accès physique au STE doit être réservé aux opérateurs autorisés de la zone d'opérations de sécurité. b) L'entrepreneur doit avoir un compte de sécurité des communications (COMSEC). c) L'entrepreneur et la ressource de l'entrepreneur doivent être enregistrés auprès du Programme des marchandises contrôlées de TPSGC. d) L'entrepreneur ou le sous-traitant peuvent avoir besoin d'installer l'équipement du STE dans leurs locaux et nécessiter des accès pour cette installation.
Ressource ayant accès à tout lieu physique où sont situées des infrastructures de service.	Secret	Non	TOUS	Le personnel n'ayant pas fait l'objet de vérifications et qui est escorté par une personne détenant le niveau d'habilitation requis peut se voir accorder un accès temporaire aux installations hébergeant l'infrastructure de service si les affichages des pupitres de commande sont protégés de sorte que la personne n'ayant pas fait l'objet de vérifications ne puisse pas les voir.
Ressource ayant accès à un pupitre de commande dans la zone de gestion des opérations du service, dans la zone des opérations de sécurité du service et dans la zone des opérations de	Secret	Non	TOUS	Le personnel n'ayant pas fait l'objet de vérifications et qui est escorté par une personne détenant le niveau d'habilitation requis peut se voir accorder un accès temporaire (y compris

Sollicitation No. - N° de l'invitation

10044001/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

14-25620-0

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

14-25620-0

Buyer ID - Id de l'acheteur

C25

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

C25.10044001/A

Rôle/fonction	Niveau d'habilitation (DSIC)	Citoyenneté canadienne	Application aux niveaux de solutions de services	Détails
sécurité de l'entrepreneur.				le personnel de nettoyage) aux installations hébergeant les pupitres de commande si ceux-ci sont protégés de sorte que la personne n'ayant pas fait l'objet de vérifications ne puisse pas les voir.